



La lettre mensuelle

février 2006

du comité

ATTAC-54

Les prochains rendez-vous

Réunion- débat :

♦ **Lundi 6 mars** à 20h30

Les paradis fiscaux
avec Alain Faniel

à la salle des fêtes de Tomblaine
boulevard Henri-Barbusse
(entrée sur la gauche du bâtiment)

Réunion mensuelle :

- débat sur l'actualité
- point sur les groupes de travail
- organisation des actions

♦ **Mardi 28 mars** à 20h30

à la salle des fêtes de Tomblaine

Groupes de proximité :

NEUVES MAISONS

♦ **Mardi 7 mars** à 20h15

à Chavigny, salle des assoc.

TOUL

♦ **Vendredi 17 mars** 20h30

Soirée-débat avec plusieurs
spécialistes des

TRANSPORTS

à la Médiathèque de TOUL

Vous pouvez prendre contact avec le
groupe de Toul le mercredi 8 mars pour
une diffusion de tracts, à 10 h, place Ronde

Un premier bilan du Forum Social Local

« Remettre la politique à sa place c'est-à-dire au cœur de notre société, travailler ensemble en surmontant nos divergences, élargir le mouvement social contre les politiques libérales en proposant des alternatives, renforcer les capacités d'action de ce mouvement »

Tels furent les objectifs des associations au départ pour ce Forum qui s'est tenu à Tomblaine les 3 et 4 février 2006. Réussite ? Echec ?

C'est incontestablement de l'avis des associations qui l'ont organisé une réussite : entre 15 et 20 associations se sont retrouvées chaque mois aux plénières durant un an pour échanger, mettre en commun nos analyses, nos pratiques, nos expériences ;

Le public a répondu présent au-delà de nos espérances ; la préparation, les conférences, les débats, les tables rondes ont mis en lumière ce qui nous unit mais aussi les divergences. Par exemple sur le thème de la croissance / décroissance, il y a ceux qui désignent clairement le pouvoir financier international et les gouvernements à son service comme responsables, il y a ceux qui considèrent que les consommateurs sont tous complices. Savoir très précisément ce qui nous distingue est très important pour la suite.

Les médias ont rendu compte de ce premier forum qui a gagné sa place dans le paysage politique de l'agglomération nancéienne. Enfin, nous pouvons féliciter Attac 54, qui a, jusqu'au bout, même si ce fut laborieux à certains moments, tenu le coup jusqu'au terme de cette aventure.

Cependant, on aurait pu faire mieux. Dans l'organisation d'abord, du début à la fin, ce fut du bricolage aussi bien dans la communication, les processus de décisions, les actions matérielles très concrètes ; dans le contenu ensuite, nous sommes tous d'accord pour constater un déséquilibre entre les thèmes abordés : beaucoup de bio et d'écologie, « très peu » sur le social, la précarité, le chômage. On regrette à ce propos l'absence des syndicats de salariés que nous n'avons pas su garder à nos côtés.

Concernant le public, nous n'avons pas réussi à « mordre » sur les milieux populaires, or peut-on changer le monde sans la participation active des principales victimes du capitalisme ?

Enfin, faiblesse majeure peut-être, la difficulté à inscrire les actions de ce Forum Social dans sa finalité majeure : un combat pour rassembler des gens contre le libéralisme pour construire un autre monde.

Ce n'est qu'un début : les associations qui ont fait un premier bilan veulent une suite et c'est positif. Nul doute que nous pouvons leur faire confiance pour que ce premier FSL devienne plus social, plus fédérateur, plus populaire, plus entreprenant dans sa deuxième version ...

Pour l'information et le soutien aux jeunes
scolarisés étrangers sans papiers, le

Réseau Education Sans Frontières 54

vous invite à une réunion le **lundi 13 mars**
à 18h30, à la MJC Desforges,
27, rue de la République à Nancy

A l'initiative de syndicats et associations
de médecins généralistes du secteur, et
d'Attac 54, un

Collectif de Défense de la Sécurité Sociale Solidaire

s'est créé à Nancy.

Vous trouverez, en page 3 un tract de ce collectif sur la
réforme de l'Assurance Maladie

Les jeudis-ciné d'Attac

Un film documentaire sur les souffrances liées au travail, suivi d'un débat :

**Ils ne mouraient pas tous,
mais tous étaient frappés**

de S.Bruneau et M.A. Roudil

**le jeudi 30 mars
au Caméo**

(lieu et horaire non définis)

ATTAC-54 sur les ondes

*Tous les mois, ATTAC-54
s'exprime sur les ondes
dans une émission intitulée*

« D'autres monde sont possibles »

◆ **Sur Radio-Caraïbes-Nancy**

les mercredis de 19h à 20h
les lundis de 15h à 16h

FM 90.7

◆ **Sur Radio-Déclic**

un samedi sur deux
de 10h à 11h

FM 67.7/109.6/101.3

Pour nous contacter

Comité ATTAC 54
19, rue Emile Bertin
54000 NANCY

Adresse mail : attac54@attac.org

Tél.enregistreur : 03 83 35 95 01

Fax : 03 83 35 95 00

Site internet : attac54.org

CNE, CPE, Bolkestein : la même logique...

Le 2 Février dernier, le Collectif Nancéien du 29 Mai a accueilli

Gérard Filoche, inspecteur du travail, spécialiste du droit du travail français et européen, et par ailleurs militant (Gérard Filoche est entre autres membre du Conseil scientifique d'Attac)

Devant environ 75 personnes, Gérard Filoche était invité à s'exprimer sur le Directive Bolkestein et les attaques actuelles du gouvernement contre le Droit du Travail.

Gérard Filoche a fait le parallèle entre les attaques du gouvernement De Villepin et la directive Bolkestein qui a pour ambition d'instituer au niveau européen une attaque sans précédent depuis ces 60 dernières années, c'est-à-dire la mise en concurrence par le bas.

Homme de terrain, Gérard Filoche s'est employé à lutter contre les idées reçues et à démonter un par un les arguments des libéraux au pouvoir qui hantent les médias.

Aujourd'hui, 16 Millions de salariés relèvent du code de travail privé.

Les salariés n'ont jamais été aussi nombreux. 9 actifs sur 10 sont salariés. sur ces 10 salariés, 8 sont « encore » sous CDI.

Leur force potentielle, c'est un statut commun. Ce n'est pas un hasard si les libéraux veulent casser le code du travail, notamment le CDI.

Avec le CNE et le CPE, les employeurs pourront licencier sans motif. On abroge ainsi un combat de 150 ans contre l'arbitraire patronal, alors que 140 pays ont signé une convention de l'OIT selon laquelle il faut motiver les ruptures du contrat de travail ! C'est la base de nos acquis sociaux. Accepter sa remise en cause, c'est accepter que sous n'importe quel prétexte, le salarié puisse être jeté dehors, sans moyen pour se défendre.

Il s'agit d'un plan soigneusement concocté :

Alors que le chômage est appelé mécaniquement à diminuer en 2006, 2007, (et pourrait descendre à 8-9%) suite aux départs en retraite des personnes nées lors du boom démographique de l'après-guerre, le gouvernement De Villepin freine cette baisse du chômage, avec toute une série de mesures pour retarder les départs en retraite, et maintenir dans des postes des centaines de milliers de gens qui ont aujourd'hui autour de 60-61 ans.

Son but est de freiner la diminution du chômage qui est en train de se produire pour maintenir le chantage à l'emploi, baisser les salaires, et faire accepter les contrats précaires en leur attribuant la cause de la baisse du chômage.

Ce n'est pas un plan contre le chômage, c'est un plan contre les salaires, contre le code du travail, pour la précarité.

Le CPE, le CNE ne sont que l'arbre qui cache la forêt.

Le mardi 7 Mars aura lieu une grande manifestation contre le CPE. Le Collectif du 29 Mai soutient cette manifestation et appelle à une Assemblée Générale à l'issue de celle-ci à la Faculté de Lettres de Nancy. Il faut mettre à l'ordre du jour des alternatives pour contrecarrer la précarisation de nos vies que les libéraux organisent de Paris à Bruxelles, et que la Directive Bolkestein, tout juste maquillée veut institutionnaliser en Europe. Ces propositions alimenteront la charte antilibérale qui sera discutée en Avril-Mai lors de la prochaine rencontre nationale des collectifs du 29 Mai et qui nourrira le Forum Social Européen d'Athènes.

e.mail : collectif_nanceiendu29mai@wanadoo.fr

Tel : 06 87 95 17 20

Avant-programme

Forum de l'eau

Retour en régie publique : enjeux et difficultés

- ◆ **jeudi 6 avril** (film-débat au Caméo),
- ◆ **vendredi 7 avril** à la salle polyvalente de **Neuves-Maisons** : conférence débat par Marc Laimé (journaliste et sociologue spécialiste de la gestion de l'eau)
- ◆ **samedi 8 avril** à l'espace Jean Jaurès à **Tomblaine** : tables rondes avec Mrs. Cabley et Drapier (Neufchâteau) avec Marc Laimé, Mr Touly (syndicaliste d'une grande société des eaux), une personne de Castres où la mobilisation citoyenne a permis la remise en cause du contrat de gestion de l'eau de leur ville.

Pour l'accès de tous à des soins de qualité

Un système de santé de qualité, adapté aux besoins d'aujourd'hui, en particulier aux conséquences du vieillissement de la population et des maladies liées à l'environnement, aux conditions de vie, au stress, à la précarité, aux conditions de travail, etc.

Une véritable coordination des soins, assurée par le médecin généraliste et accompagnée d'une rémunération pour cette fonction.

Le maintien et l'amélioration d'un service public hospitalier accessible à tous et doté des moyens financiers et humains nécessaires.

Une responsabilisation des professionnels de santé et des patients par l'éducation et l'information, à l'opposé de la culpabilisation/pénalisation, prétexte à la destruction de la Sécurité sociale. Seule, en effet, l'appropriation de l'information par les assurés est efficace, comme l'a montré la campagne sur les antibiotiques : il ne s'agissait pas de refuser une prescription pour des raisons financières, mais de prescrire des médicaments à bon escient ; chacun l'a compris, et la place des antibiotiques a retrouvé tout son sens.

Un régime d'assurance-maladie universel, dans le cadre de la Sécurité sociale, couvrant la totalité des soins jugés utiles et nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la santé de la population.

Une augmentation de la part des richesses consacrée à la protection sociale :

- un financement solidaire par la cotisation sociale, garanti par une augmentation de la masse salariale ;
- la suppression des exonérations de cotisations dites « patronales » ;
- une politique du plein emploi.

Qu'est-ce que la «réforme» de l'Assurance-maladie ?

1. Un pactole pour les assurances privées

L'Assurance-maladie représente une masse d'argent considérable*, que le secteur de la finance voudrait pouvoir capter pour en tirer du profit. Ainsi, sous la pression notamment des compagnies d'assurance privées, les pouvoirs publics organisent le désengagement de la Sécurité sociale : depuis une vingtaine d'années, de nombreuses «réformes» ont progressivement réduit la part des dépenses de santé qu'elle prend en charge.

Forfait hospitalier, «déremboursement» de médicaments – jugés peu efficaces, mais laissés en vente –, dépassements d'honoraires, blocage des tarifs de remboursement des frais d'optique et de prothèse dentaire : toutes ces mesures laissent une part croissante des dépenses de santé à la charge des assurés, à charge pour eux – s'ils le peuvent – de prendre une assurance complémentaire.

Aujourd'hui, pour accélérer ce transfert, on invoque le déficit de l'Assurance-maladie, délibérément organisé et dramatisé à outrance, ainsi que les «abus» dont se rendraient coupables les assurés sociaux – en passant sous silence les gaspillages résultant notamment du marché du médicament et de la santé.

Le forfait d'un euro par acte ? Sous prétexte de «responsabiliser» les assurés, c'est une nouvelle augmentation du ticket modérateur restant à leur charge. Destiné à être augmenté par simple décret, c'est une source

* En 2004, le budget de l'Assurance-maladie était de 130 milliards d'euros. A titre de comparaison, le budget de l'Etat se montait à 288 milliards.

d'économies pour la Sécurité sociale, et une source de profits pour les assurances privées, le jour où celles-ci seront autorisées à le rembourser.

La mise en place du «médecin traitant» ? Sous prétexte d'organiser le système de soins, c'est un moyen d'augmenter les honoraires médicaux sans augmenter les dépenses de la Sécurité sociale. En revanche, c'est un recul dans la coordination des soins.

2. Un recul dans la coordination des soins

Chacun doit pouvoir trouver une réponse adaptée à sa demande de soins. Dans un parcours de soins organisé, le médecin généraliste, consulté en première intention, répond à cette demande et, si nécessaire, oriente le patient vers une structure hospitalière ou un médecin spécialiste. Il l'aide ensuite à bénéficier de cet avis spécialisé. C'est ce qu'on appelle les «soins primaires» (identification, continuité, synthèse et coordination des soins).

Une convention médicale de 1998 avait commencé à mettre en place une telle organisation, à travers le «médecin référent» : le patient s'impliquait en signant un contrat avec son médecin – pour un an avec tacite reconduction – et le médecin s'impliquait dans la gestion du dossier, moyennant une indemnité forfaitaire.

Or la Convention médicale du 12 janvier 2005 supprime le «médecin référent» et le remplace par un «médecin traitant». C'est une régression dans la coordination des soins :

– le patient peut changer de médecin traitant à tout moment et n'est jamais obligé de passer par lui : il peut accéder directement à un spécialiste, moyennant un supplément de prix, non remboursé ;

– le patient qui respecte le «parcours de soins» n'en tire pas avantage pour autant ; il risque même d'être pénalisé dans les délais d'accès au spécialiste, que rien n'incite à favoriser le «parcours de soins» ;

– cette possibilité d'accès direct au spécialiste entretient un double gâchis : gâchis financier, gâchis de compétences du spécialiste, qui devra gérer les «soins primaires» et sera moins disponible pour sa mission initiale de gestion des «soins secondaires».

3. Une «médecine à deux vitesses»

Notre système d'assurance-maladie, créé en 1945, est fondé sur le principe de solidarité : chacun verse une cotisation proportionnelle à son revenu. En contrepartie, chacun doit être soigné de la même façon, quel que soit le montant des cotisations qu'il a versées.

Les assurances privées n'obéissent pas à la même logique : la prise en charge dépend du montant des cotisations versées, le montant des cotisations dépend du «risque» que présente l'assuré – risque de maladie pour lui, risque financier pour l'assureur.

Quant aux mutuelles, si elles ont été créées sur le même principe de solidarité que la Sécurité sociale, elles sont aujourd'hui placées en situation de concurrence avec les assurances privées, et sont de plus en plus amenées à s'aligner sur les pratiques commerciales de ces dernières.

Le transfert massif des dépenses de santé de la Sécurité sociale vers les organismes complémentaires se traduit par une augmentation rapide des cotisations de ces derniers, particulièrement sensible cette année. Il conduit irrémédiablement vers une médecine à deux vitesses : à ceux qui en auront les moyens, une couverture maladie de qualité, assurée par des compagnies privées, aux autres une couverture «bas de gamme» assurée par une Sécurité sociale réduite au minimum, éventuellement complétée par une CMU payée sur fonds publics.

On se rapprocherait ainsi des Etats-Unis, modèle des idéologues de l'économie libérale, où plus d'un quart de la population est privé de couverture sociale et où la moitié n'a pas accès à des soins convenables.

Membres du Collectif de défense de la Sécurité sociale solidaire : ATTAC-54

FO-CPN (Syndicat FO du Centre Psychothérapique de Nancy) FSU-54 (Fédération Syndicale Unitaire) LCR-54 Les Verts-Lorraine MG-France-Lorraine MG-FORM-Lorraine MJS-54 (Mouvement des Jeunes Socialistes) PCF-54 RAOUL-IMG (Rassemblement Autonome Unifié Lorrain des Internes en Médecine Générale) SMG (Syndicat de la Médecine Générale) Union départementale CGT-54 Union Syndicale Solidaire-54.

Contact : cd3s@laposte.net.